

**École Carle**  
**Procès-verbal du conseil d'établissement**  
**30 mai 2022 — en présentiel – Local 200**

**Présence :** P = présent A = absent

Véronique Bisson (directrice)	P	Josée Cubaynes (parent)	P	Sophie St-Amour (responsable du service de garde)	P
Isabelle Blanchard (Directrice adjointe)	P	Jessica Béland-Pilon (parent)	P	Nathalie Boucher (Technicienne en éducation spécialisée)	A
Karine Lavigne (parent)	P	Stéphanie Richer (enseignante)	P		
Valérie Garneau (parent)	P	Marie-Josée Villeneuve (orthopédagogue)	P		
Léonie Renaud (parent)	A	René Choinière (enseignant)	P		

**1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée : CE2022-09**

Mme Lavigne effectue la vérification du quorum et la séance du conseil d'établissement (CÉ) débute à 18 h 33.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour : CE2022-10**

Mme Bisson présente l'ordre du jour aux membres du CÉ et demande d'ajouter un item au point varia concernant une résolution à faire approuver pour la mesure « À l'école, on bouge ».

Mme Garneau indique une coquille en lien avec la date au point 3. Le 16 février doit être modifié au 21 février. Elle mentionne également qu'au point 16 « Mot du comité de parents » que nous n'avons pas de représentant pour l'école Carle cette année.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Cubaynes et appuyée par Mme Villeneuve.

**3. Adoption du procès-verbal du 21 février 2022 : CE2022-11**

Aucun changement n'est soulevé par les membres du CÉ.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Richer et appuyée par Mme St-Amour

**4. Parole au public**

S.O.

**5. Prévision de la clientèle pour 2022-2023**

Mme Bisson nous informe que l'école Carle va accueillir un total de 277 élèves pour la prochaine année scolaire et qu'il y aura le même nombre de classes malgré la diminution de la clientèle.

**6. Grille matières : CE2022-12**

Mme Bisson présente la grille matière aux membres du CÉ. L'adoption de la répartition du temps des matières spécialisées est proposée par Mme Béland-Pilon et appuyée par Mme Cubaynes.

**7. Choix de la librairie : CE2022-13**

Mme Bisson demande aux membres du CÉ s'il souhaite conserver Coopsco comme librairie ou considérer d'autres options. Les membres du CÉ ont indiqué vouloir conserver Coopsco comme fournisseur pour l'année scolaire 2022-2023. L'adoption du choix de la librairie est proposée par Mme Cubaynes et appuyée par Mme Garneau.

**8. Choix du traiteur 2022-2023 : CE2022-14**

Mme Bisson débute en indiquant qu'il y a eu quelques enjeux de soulever par rapport au traiteur actuel tel que la grosseur des portions. Ceci aurait été soulevé au traiteur, mais la grosseur n'a pas changé par la suite. Toutefois, la qualité de la nourriture est bonne ainsi que le service offert. Mme Bisson fait part des autres options telles que l'indocile et les bons petits plats et indique que les deux traiteurs offrent les commandes en ligne et que les prix et menu sont similaires.

Mme Villeneuve indique qu'avant la Covid, que le traiteur faisait le service directement à l'élève via des réchauds et mijoteuses et que les portions étaient très généreuses. Toutefois, avec les restrictions liées à la Covid, des ajustements ont dû être apportés pour limiter le contact avec les élèves ce qui aurait pu causer la diminution des portions (grosseur des contenants en plastique).

Mme St-Amour mentionne que le service traiteur les bons petits plats a été utilisé lors des journées pédagogiques et qu'elle a apprécié le service et que les portions étaient généreuses. C'était également le service traiteur qui était utilisé dans son ancienne école et qu'il était très apprécié.

Suite aux différents échanges entre les membres du CÉ, il a été décidé par l'unanimité que cette décision sera reportée à la prochaine rencontre du CÉ au mois de juin, étant donné qu'il y a plusieurs éléments à vérifier auprès de M. Guy, personne responsable du service traiteur pour l'école Carle.

## **9. Effets scolaires et cahiers d'exercices : CE2022-15**

Mme Bisson présente la liste des effets scolaires, incluant la liste et les cahiers pour les classes de langage. Elle mentionne également qu'il manquait un coût pour les 6<sup>e</sup> années et que celui-ci s'élève à 84 \$ versus 70,58 \$. L'adoption des effets scolaire et cahiers d'exercices est proposée par Mme Béland-Pilon et appuyée par Mme Richer.

## **10. Règles de fonctionnement du service de garde 2022-2023 : CE2022-16**

Mme St-Amour mentionne les changements suivant :

- une augmentation des frais de garde pour la fréquentation régulière qui passera de 8,55 \$/jour à 8,95 \$/jour et pour la fréquentation sporadique qui passera de 4,27 \$/jour à 4,47 \$/jour;
- dans l'éventualité où il y aura un changement de traiteur, le point 14.3 devra être ajusté en conséquence;
- section 17 — modification de l'adresse courriel du service de garde

Également, Mme St-Amour mentionne que présentement, un crédit est accordé pour les absences liées à la Covid et demande à la direction si ceci devrait être conservé.

Mme Bisson indique que pour le moment nous allons conserver et ajuster en début d'année si celui-ci n'est plus applicable.

L'adoption des modifications proposées aux règles de fonctionnement du service de garde 2022-2023 est proposée par Mme Villeneuve et appuyée par Mme St-Amour

## **11. Code de vie et renseignement généraux : CE2022-17**

Mme Bisson indique qu'aucun changement n'a été apporté au Code de vie. En ce qui concerne les renseignements généraux, Mme Bisson mentionne avoir simplifié/allège le texte pour faciliter la lecture. C'est toutefois la même information.

Mme St-Amour soulève une coquille à l'heure du préscolaire qui indique 13 h 18 et devrait être modifié pour 13 h 13. Elle mentionne également que l'adresse courriel du service de garde devrait être modifiée pour la nouvelle adresse.

L'adoption du code de vie et renseignement généraux est proposée par Mme Cubaynes et appuyée par Mme St-Amour.

## **12. Entrée progressive au préscolaire : CE2022-18**

Mme Bisson présente l'horaire proposé qui est la même que les années précédentes et mentionne que le service de garde sera également disponible. L'adoption de l'horaire pour l'entrée progressive au préscolaire pour les groupes A et B est proposée par Mme Richer et appuyée par M. Choinière.

**13. Résolution de transport pour l'élève fiche 46461969 : CE2022-19**

Mme Bisson explique que cette résolution est pour un élève qui fréquente le service de garde de l'école Carle en 2022-2023 bien que son école de quartier soit l'Oiseau bleu. L'adoption de cette résolution est proposée par Mme Cubaynes et appuyée par Mme Richer.

**14. Résolution de transport pour l'élève fiche 4603452 : CE2022-20**

Mme Bisson explique que cette résolution est pour un élève qui fréquente le service de garde de l'école du Bois Jolie en 2022-2023 bien que son école de quartier soit l'école Carle. L'adoption de cette résolution est proposée par Mme Cubaynes et appuyée par Mme Richer.

**15. Activité extérieure de l'école : CE2022-21**

Mme Bisson mentionne, à titre informatif, qu'une activité-école aura lieu le 16 juin.

Mme Bisson énumère les différentes activités qui sont proposées d'ici la fin de l'année et qui requièrent l'approbation du CÉ. Nous faisons référence ici à une activité pour le préscolaire 4 et 5 qui consiste à aller au parc de la rue Graveline (parc d'eau) qui est à proximité de l'école. La date de l'événement est prévue pour le 20 ou 21 juin et sera déterminée en fonction de la température. Le groupe 954 souhaite également aller au parc d'eau sur la rue Graveline, faire un pique-nique au Lac Lemay et Chocolat Favoris. Les activités ne requièrent pas de frais de transport étant donné que les enfants seront transportés par le personnel de l'école. Des frais de 60 \$ seront assumés par l'école.

Mme Villeneuve questionne si le transport en voiture est conforme et sécuritaire. Mme Bisson mentionne qu'ils ont l'autorisation des parents pour la méthode de transport et qu'à sa connaissance, un formulaire aurait été signé. Toutefois, elle indique qu'elle fera une vérification pour s'assurer que le tout est conforme.

L'adoption des activités extérieures de l'école est proposée par Mme Cubaynes et appuyée par Mme Béland-Pilon.

**16. Mot du comité de parents**

S.O.

**17. Mot des enseignants, du personnel de soutien et des professionnels**

Mme Villeneuve mentionne que demain aura lieu l'examen de lecture des 6<sup>e</sup> années.

Mme Richer mentionne que pour le premier cycle, qu'il commence à faire chaud, mais que les enfants sont bons et s'adapte à la température. En ce qui concerne son groupe en 2<sup>e</sup> année, elle est encore dans la révision de certains concepts.

M. Choinière mentionne que les enfants ont adoré le spectacle de marionnette et que cette année, avec les enfants en présentiel, ce fut plaisant d'offrir les cours de musique et effectuer les évaluations. Ce n'est pas la même expérience qu'en virtuel.

#### **18. Mot de la responsable du service de garde**

Mme St-Amour mentionne que la journée pédagogique du 13 juin est sur la thématique de la Fête foraine : structure gonflable, barbe à papa, machine à cône glacé (snow cone).

Mme St-Amour indique qu'en début d'année, certains élèves avaient des difficultés de comportement, mais que le personnel a travaillé fort avec eux pour créer des liens (ou autre) et qu'il y a eu une superbe évolution.

#### **19. Mot de la présidente**

S.O.

#### **20. Mot de la directrice**

Mme Bisson indique qu'elle est nouvelle dans son poste et qu'elle apprend à connaître l'école, le personnel, etc. Elle est contente de faire partie de cette nouvelle équipe.

Mme Blanchard informe les membres du CÉ qu'elle quitte l'école Carle afin de relever de nouveaux défis dans une autre école.

#### **21. Varia**

Mme Bisson demande l'approbation du CÉ afin d'utiliser les fonds de la mesure 15023 pour financer les activités de fin d'année. Mme Bisson procède à la lecture de la résolution. L'adoption de l'utilisation des fonds de la mesure 15023 pour les activités de fin d'année est proposée par Mme Garneau et appuyée par Mme Richer.

#### **22. Levée de l'assemblée : CE2022-20**

La levée de l'assemblée est proposée par M. Choinière et appuyée par Mme Villeneuve.

La séance prend fin à 19 h 28.

La prochaine rencontre est prévue pour le 13 juin 2022

*Valérie Garneau, Secrétaire du CÉ  
(Parent)*